

Zeitschrift: Bericht der Eidgenössischen Kommission zur Überwachung der Radioaktivität
Herausgeber: Eidgenössische Kommission zur Überwachung der Radioaktivität
Band: 17 (1973)

Autor: [s.n.]
Nachruf: A la mémoire de Paul Ackermann

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la mémoire de Paul Ackermann

Alors qu'il passait des vacances au Tessin, Paul Ackermann est décédé le 9 mai 1974 à la suite d'un court malaise, après une vie bien remplie. Le personnel de la Station aérologique de Payerne perd en lui son chef estimé depuis de longues années. Ce décès représente également pour la CFR une lourde perte. Les premières mesures de la radioactivité dans l'environnement en Suisse ont été effectuées à la Station aérologique de Payerne depuis le début de l'année 1955; il était donc opportun que, lors de la création de la CFR par le Conseil fédéral le 16 novembre 1956, le chef de cette station figurât parmi les premiers membres nommés. Par la suite, Paul Ackermann a constamment consacré une grande partie de son activité à la CFR et plus tard également au Comité d'alarme de la CFR; il assumait cependant aussi la direction de la centrale de surveillance, à laquelle il incombe d'apprécier les informations parvenant à la centrale en cas d'événement nucléaire dommageable. Conciliant et toujours agréable dans la collaboration, le défunt savait cependant défendre fermement son point de vue lorsqu'il s'agissait de remplir de manière optimale le devoir assumé.

L'assemblée nombreuse qui assista aux obsèques de Paul Ackermann le 14 mai au temple de Payerne montra combien le défunt était estimé. La CFR et le Comité d'alarme savent également apprécier ses mérites et honoreront sa mémoire.
